

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 MARS 2015**

Le treize Mars deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 5 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

Présents : Philippe PUYPONCHET - Gilbert MIFSUD - Annie ALLÈGRE - Alain FOSSARD - Frédéric GABARD - Armindo GAGEIRO - Corinne MAILLIET – Thomas MÉRILLIER et Valérie MOULINIER.

Absente excusée : Céline OLIVIER (pouvoir à Annie ALLÈGRE)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de DIX, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- **Élection des Adjoint**
- **Élection membre commission Appel d'Offres**
- **Élection délégué titulaire Pays du Grand Bergeracois**
- **Recomposition Commissions communales et intercommunales**
- **Tenue bureau de vote Elections Départementales des 22 et 29 Mars 2015**
- **Questions diverses**

A l'ouverture de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire, après avoir fait les éloges de Monsieur Denis CHOURIS, décédé le 21 février 2015, demande une minute de silence qui est respectée dans un climat lourd par l'ensemble du Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 13 Février 2015 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande que le renouvellement de l'adhésion au SDE 24 (courrier arrivé en mairie le 10 Mars) soit rajouté à l'ordre du jour. Les membres acceptent cette proposition.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Délibération n° 2015 – 07

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au décès de Monsieur Denis CHOURIS, Premier Adjoint, il y a lieu d'élire un nouvel adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Vu la délibération du 28 Mars 2014 déterminant le nombre d'Adjoints,

Considérant que le nombre d'Adjoints au Maire de la commune est fixé à 2,

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Il est procédé à l'élection des Adjoints.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur Gilbert MIFSUD, actuellement Deuxième Adjoint, présente sa candidature pour le poste de Premier Adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenu par Monsieur Gilbert MIFSUD : 9 voix

Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Monsieur Alain FOSSARD présente sa candidature pour l'élection du Deuxième Adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenu par Monsieur Alain FOSSARD : 9 voix

Monsieur Alain FOSSARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION MEMBRE COMMISSION APPEL D'OFFRES

Délibération n° 2015 – 08

Suite au décès de Monsieur Denis CHOURIS, il convient d'élire un nouveau membre titulaire à la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, élit Monsieur Frédéric GABARD en tant que membre titulaire en remplacement de Monsieur Denis CHOURIS, et Monsieur Thomas MERILLIER, en tant que membre suppléant, en remplacement de Monsieur Frédéric GABARD.

ÉLECTION DELEGUE TITULAIRE PAYS DU GRAND BERGERACOIS

Délibération n° 2015 – 09

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire du Syndicat du Pays du Grand Bergeracois suite au décès de Monsieur Denis CHOURIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, élit Monsieur Gilbert MIFSUD en tant que délégué titulaire en remplacement de Monsieur Denis CHOURIS.

RECOMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

La délibération de l'élection des nouveaux adjoints sera adressée à la Communauté des Communes des coteaux de Sigoulès pour la modification des délégués.

Syndicat Intercommunal de transports scolaires de la région de Sigoulès :

Délégué titulaire : Céline OLIVIER, délégué suppléant : Gilbert MIFSUD

Entente Intercommunale GAMORASAU Voirie :

Délégués : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD et Armindo GAGEIRO.

Syndicat Plaine de Gardonne :

Délégué suppléant : Thomas MERILLIER

Commission cimetièrè : Philippe PUYPONCHET et Gilbert MIFSUD.

Commission communale des impôts directs : Une lettre a été adressée au Centre des Impôts pour la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SERVICE ÉNERGIES DU SDE24

Délibération 2015-10

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au nouveau Service Energies du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne). La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des Communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les Communes dans des démarches de maîtrise de consommations énergétiques et de gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la Collectivité, toutes énergies confondues, seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre Commune au Service Energies est fixée par convention à 100 € + 0,25 € x nombre d'habitants soit en ce qui concerne notre Commune : 100 € + 110.75 € (443 hab x 0,25 €) = 210,75 Euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour renouveler l'adhésion au Service Energies du S.D.E. 24, accepte le contenu de la convention proposée, inscrit au budget primitif 2015 (article 6288) les dépenses programmées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces concernant ce dossier.

TENUE BUREAU DE VOTE ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Scrutin du 22 Mars 2015 :

de 8 h à 11 h 30 : Philippe PUYPONCHET, Corinne MAILLIET, Armand GAGEIRO

de 11 h 30 à 15 h : Gilbert MIFSUD, Valérie MOULINIER, Céline OLIVIER

de 15 h à 18 h : Alain FOSSARD, Frédéric GABARD, Annie ALLEGRE

à disposition : Thomas MERILLIER

Scrutin du 29 Mars 2015 :

de 8 h à 11 h 30 : Philippe PUYPONCHET, Armand GAGEIRO, Thomas MERILLIER

de 11 h 30 à 15 h : Gilbert MIFSUD, Annie ALLEGRE, Céline OLIVIER

de 15 h à 18 h : Alain FOSSARD, Corinne MAILLIET, Valérie MOULINIER.

à disposition : Frédéric GABARD

DIVERS

Ecole

Suite à la rencontre avec Madame MIRASSOU, Inspectrice de l'Education Nationale, une lettre sera adressée motivant la demande de maintien, voire l'extension en site unique, de l'Ecole de La Ferrière.

Chemin rural

Monsieur et Madame ARZEL, demeurant à « Lestévénie », souhaiteraient acheter une partie du chemin rural jouxtant leur propriété. Ce chemin desservant d'autres parcelles, il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET - Gilbert MIFSUD - Annie ALLÈGRE - Alain FOSSARD - Frédéric GABARD - Armino GAGEIRO - Corinne MAILLIET - Thomas MÉRILLIER et Valérie MOULINIER.